

ANNEXE N° 2-7

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU GCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : - Direction Générale des Affaires Consulaires  
- Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
Domaine de la prestation : Etat Civil  
Objet de la prestation : Délivrance d'extraits des registres d'Etat Civil

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- La naissance, le mariage ou le décès ayant eu lieu à l'étranger  
2- Après la réalisation des procédures d'inscription, de transcription ou de mention

PIECES A FOURNIR

1- Pièce d'identité

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation d'une demande - Délivrance d'un extrait des registres d'état civil	- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée - La Direction Générale des Affaires Consulaires	- Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée  
- La Direction Générale des Affaires Consulaires

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée  
- La Direction Générale des Affaires Consulaires

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Selon le cas

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Le code d'Etat Civil

ANNEXE N° 2-8

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU GCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
Domaine de la prestation : Etat Civil  
Objet de la prestation : Certificat de coutume en matière de mariage

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Que le requérant soit de nationalité tunisienne  
2- Absence d'interdictions légales

PIECES A FOURNIR

1- Extrait de naissance original des préposés au mariage  
2- Présenter une pièce d'identité  
3- Autorisation paternelle pour les mineurs  
4- Reçu de paiement du droit de chancellerie

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude du dossier - Octroi du certificat	- Le demandeur du certificat - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	Séance tenante ou dans un délai maximum d'une semaine

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Séance tenante ou dans un délai maximum d'une semaine

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1- Code de l'état civil  
2- Code du statut personnel